



# LES CHIFFRES-CLÉS DU HANDICAP en Normandie

2024



ORNE

# Les chiffres-clés du handicap en Normandie / ORNE

Cette première édition des chiffres-clés du handicap en Normandie a pour objectif d'organiser et de mettre à disposition dans un support synthétique, les données disponibles sur le thème du handicap à l'échelle de chaque département.

Elle s'appuie principalement sur des indicateurs présentés sur le site Handionnées, mais également sur des travaux menés par l'ORS-CREAI en région.

Handidonnées est une plateforme nationale de mise à disposition d'indicateurs constituant un socle de connaissances sur les publics en situation de handicap et sur l'offre d'accompagnement qui leur est proposée dans les territoires. Portée par la fédération ANCREAI, elle repose sur la mobilisation de bases de données nationales (mises à disposition dans le cadre de conventionnements avec la CNSA, la DREES, l'INSEE, l'Education Nationale, la CNAF, la MSA...).

Les indicateurs sont présentés à l'échelle du département, mais également au niveau régional et national (France entière), à titre de comparaison.

<https://normandie.handidonnees.fr/>



## SOMMAIRE

Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH

Les allocations liées au handicap

Les jeunes en situation de handicap relevant de l'ASE

La scolarisation des élèves en situation de handicap

L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents

L'offre médico-sociale pour adultes

L'emploi et l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés



# Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH

Au 31 décembre 2022, 25 714 habitants de l'Orne ont une reconnaissance administrative de leur handicap, délivrée par la CDAPH.

Ils sont ainsi 92,3 pour 1 000 habitants à avoir des droits ouverts auprès de la MDPH, soit un taux identique au niveau régional.

**25 714 personnes**

**soit 92,3 personnes pour 1 000 habitants**

Nombre de personnes ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2022

	ORNE	Normandie	France*
Nombre de personnes	25 714	307 040	5 190 041
Nombre de personnes pour 1 000 habitants	92,3	92,3	89,0

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2022 - INSEE, RP 2020 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

## Enfants

Concernant les moins de 20 ans, 900 jeunes ont notamment des droits ouverts pour l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-AEEH, soit un taux de 14,8 pour 1 000, inférieur au niveau régional (28,4 pour 1 000).

Aussi, plus de 1 470 bénéficient d'une orientation vers une structure d'accueil médico-sociale, 1 169 enfants ont des droits ouverts pour une aide humaine dans le cadre de la scolarisation, et 238 pour du matériel adapté.

Nombre d'enfants âgés de moins de 20 ans ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2022 pour les prestations suivantes

	ORNE		Normandie	France*
	Nombre**	Taux	Taux	Taux
AEEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (1)	900	14,8	28,4	23,4
Orientation vers un établt ou service médico-social	1 470	24,1	27,2	nd
Aide humaine aux élèves en situation de handicap	1 169	19,2	17,9	13,9
Matériel pédagogique adapté	238	3,9	4,9	3,7

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2022 - INSEE, RP 2020 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

\*\* Les chiffres présentés correspondent à des droits distincts, ils ne doivent pas être additionnés

Taux : nombre pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans / (1) Cf. définition en page 4

## Adultes

Concernant les adultes, 7 436 ont des droits ouverts pour l'Allocation aux adultes handicapés-AAH, soit un taux de 51,5 pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans, proche du niveau régional (de 52,3 pour 1 000).

Aussi, plus de 2 500 bénéficient d'une orientation vers une structure d'accueil médico-sociale pour adultes, 11 312 ont une orientation professionnelle et 12 667 une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Nombre d'adultes âgés de 20-64 ans ayant des droits ouverts à la MDPH au 31-12-2022 pour les prestations suivantes

	ORNE		Normandie	France*
	Nombre**	Taux	Taux	Taux
AAH - Allocation adulte handicapé (2)	7 436	51,5	52,3	38,2
Orientation vers un établt ou service médico-social	2 581	17,9	18,9	nd
Orientation professionnelle	11 312	78,4	49,4	nd
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	12 667	87,8	73,6	60,9

Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2022 - INSEE, RP 2020 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Source : Rapports d'activité harmonisés des MDPH 2020 - Handidonnées

\*\* Les chiffres présentés correspondent à des droits distincts, ils ne doivent pas être additionnés

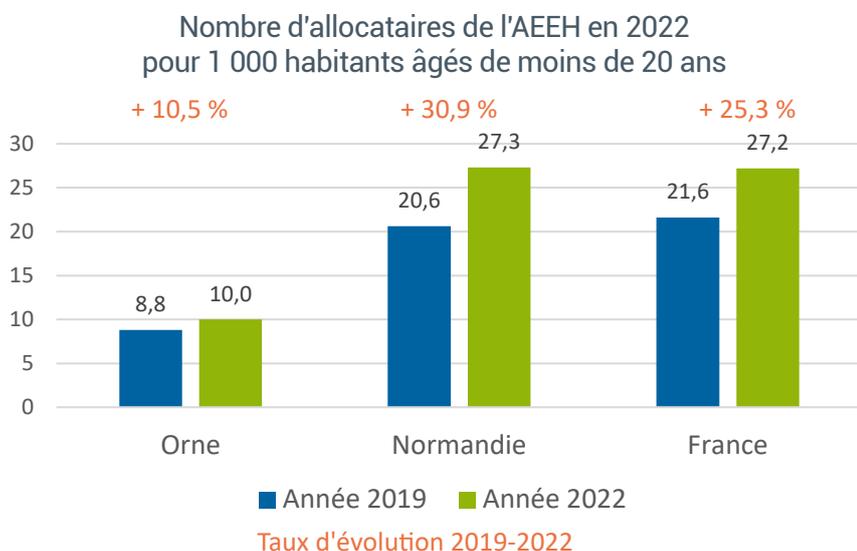
Taux : nombre pour 1 000 adultes âgés de 20-64 ans / (2) Cf. définition en page 4



# Les allocations liées au handicap

## Les allocataires de l'AEEH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé



Source : INSEE, MAS, CNAF - Exploitation ORS-CREAI Normandie

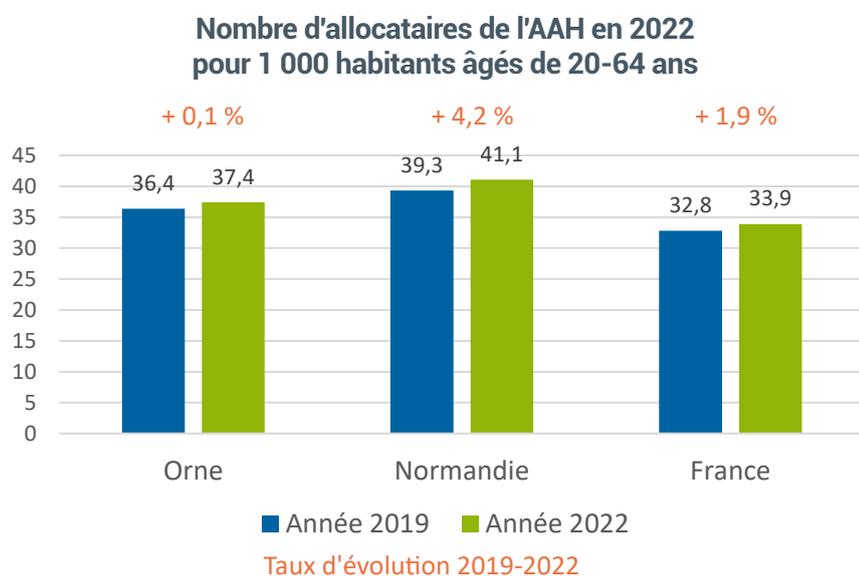
**581 enfants**  
soit 10,0 pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans

Avec 581 enfants et adolescents allocataires en 2022, le taux d'allocataires de l'AEEH est nettement plus faible dans l'Orne qu'au plan régional ou national (soit 10,0 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, contre respectivement 27,3 et 27,2 pour 1 000).

Le nombre d'allocataires a augmenté de 10,5 % entre 2019 et 2022 dans le département, soit un taux d'augmentation plus faible qu'en Normandie ou en France (respectivement + 30,9 % et + 25,3 %).

## Les allocataires de l'AAH

Allocation aux adultes handicapés



Source : INSEE, MAS, CNAF - Exploitation ORS-CREAI Normandie

**5 204 adultes**  
soit 37,4 pour 1 000 habitants âgés de 20-64 ans

Avec 5 204 adultes allocataires en 2022, le taux d'allocataires de l'AAH est plus faible dans l'Orne qu'au plan régional (soit 37,4 pour 1 000 habitants âgés de 20-64 ans, contre 41,1), mais supérieur au niveau national (de 33,9 pour 1 000).

Le nombre d'allocataires est resté stable (-0,1 %) entre 2019 et 2022 dans le département, tandis qu'il a progressé de 4,2 % en région et de 1,9 % en France.

Parmi l'ensemble des allocataires de l'AAH dans l'Orne, 79,7 % vivent à domicile et 20,3 % en institution (contre respectivement 87,6 % et 12,4 % en région). Par ailleurs, ils sont 43,9 % en dessous du seuil de bas revenus (contre 42,5 % en Normandie).

### Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

L'AEEH est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant âgé de moins de 20 ans. Dans certains cas, elle peut être complétée par d'autres allocations. Elle est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée aux parents, par la CAF ou la MSA.

### Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'AAH est une aide financière qui garantit aux personnes en situation de handicap un revenu minimal d'existence pour faire face aux dépenses de la vie courante. Cette allocation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par la CAF ou la MSA.



# Les allocations liées au handicap

## Les bénéficiaires de la PCH chez les moins de 20 ans

Prestation de compensation du handicap

121 enfants

soit 2,1 pour 1 000 habitants  
âgés de moins de 20 ans

Nombre d'enfants bénéficiaires de la PCH en 2022  
pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans



Avec un effectif de 121 enfants, la part des habitants âgés de moins de 20 ans bénéficiaires de la PCH dans l'Orne s'établit à 2,1 pour 1 000. Elle est supérieure au niveau régional ou national (de respectivement 1,4 et 1,7 pour 1 000).

Dans le département, elle a diminué de 12,3 % entre 2019 et 2022, tandis qu'elle a progressé de 22,1 % en région et de 40 % au plan national.

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

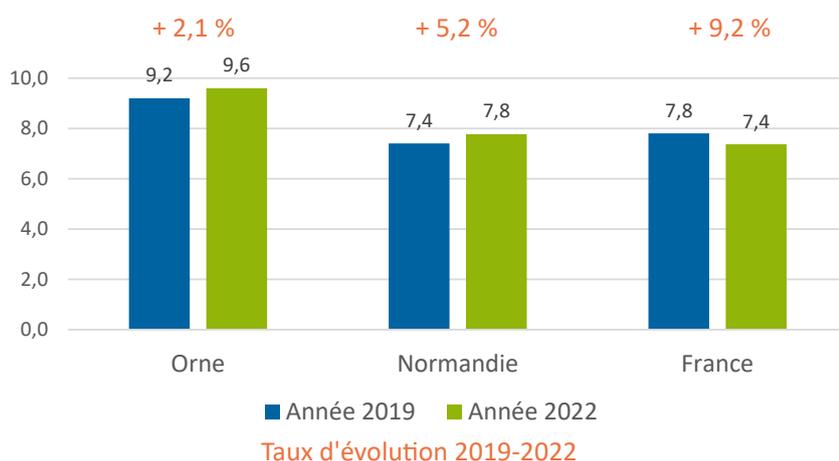
## Les bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP chez les 20-59 ans

Prestation de compensation du handicap / Allocation compensatrice pour tierce personne

1 147 adultes

soit 9,6 pour 1 000 habitants  
âgés de 20-59 ans

Nombre d'adultes bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP en 2022  
pour 1 000 habitants âgés de 20-59 ans



En 2022, le département de l'Orne compte 1 147 adultes (de 20-59 ans) bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP, ce qui correspond à un taux de 9,6 personnes pour 1 000 habitants. Ce taux est supérieur à ce qui est observé au plan régional (soit 7,8 pour 1 000) ou au plan national (7,4 pour 1 000).

A noter que 576 personnes âgées de 60 ans et plus perçoivent également la PCH ou l'ACTP dans l'Orne (et près de 5 650 personnes en Normandie).

Source : Enquête Aide Sociale DREES, INSEE - Exploitation ORS-CREAI Normandie

### Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est une aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, y compris la vie sociale (aide humaine, aides techniques, aménagement du logement/véhicule, charges exceptionnelles, aide animalière). Cette prestation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par le Département.

### Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)

L'ACTP était versée par le Département aux adultes de moins de 60 ans pour financer l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne. Depuis 2006, elle a été remplacée par la PCH, mais les personnes qui en bénéficiaient avant, ont pu choisir de continuer (sous certaines conditions) à la percevoir.



# Les jeunes en situation de handicap relevant de l'ASE

## Aide Sociale à l'Enfance

En 2018, les établissements et services médico-sociaux de l'Orne ont accompagné 229 jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance, soit 29,8 % de l'ensemble de leur public, part nettement supérieure à la Normandie.

**229 jeunes**  
soit 29,8 % des jeunes accueillis en ESMS

Nombre et part des enfants et adolescents relevant de l'ASE accompagnés en ESMS pour enfants en 2018

	ORNE	Normandie	France
Nombre de jeunes accompagnés relevant de l'ASE	229	1 583	25 380
Part de ces jeunes parmi l'ensemble du public en ESMS	29,8 %	17,5 %	15,2 %

Source : DREES, Enquête ES-2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

En région Normandie :

**73 % de garçons pour 27 % de filles**

contre 69 % de garçons pour 31 % de filles dans l'ensemble du public en ESMS

**84 % sont âgés de 11 à 19 ans**

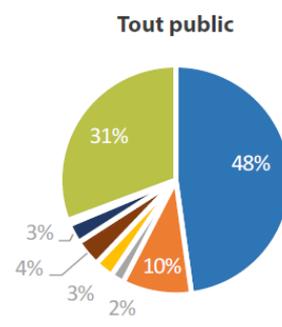
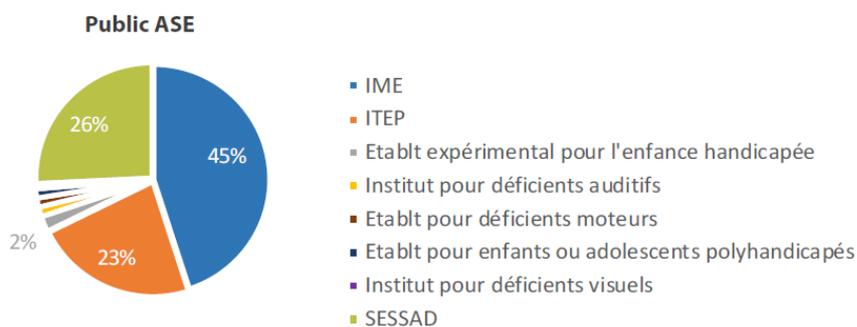
(14 % de 6 à 10 ans, 1 % de moins de 5 ans)

En termes de profils de déficiences, les jeunes relevant de l'ASE présentent plus fréquemment des troubles du psychisme et du comportement, que l'ensemble du public d'ESMS (soit au plan régional : 43 % contre 25 % du "tout public" au titre de la déficience principale).

Le second profil de handicap porte sur les déficiences intellectuelles, qui concernent 46 % des jeunes de l'ASE (déficience principale), contre 51 % de l'ensemble du public d'ESMS.

Parallèlement, si les jeunes relevant de l'ASE sont principalement accueillis dans les IME ou accompagnés sur leurs lieux de vie par les SESSAD, ils sont plus que l'ensemble du public d'ESMS accueillis en ITEP (soit au plan régional : 23 % contre 10 % du "tout public").

### Répartition des enfants et adolescents relevant de l'ASE selon la structure d'accueil



Source : DREES, Enquête ES-2018 - Exploitation ORS-CREAI Normandie



Pour en savoir plus, consulter la publication de l'ORS-CREAI Normandie : [Les enfants et adolescents relevant de l'ASE accueillis par les établissements et services médico-sociaux en Normandie](#)

Association ORS-CREAI Normandie  
Mai 2022

### Les enfants et adolescents relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) accueillis dans les établissements et services médico-sociaux en Normandie

► L'ASE est l'aide sociale à l'enfance, une aide sociale destinée aux enfants et adolescents de moins de 18 ans, en situation de handicap, de manière temporaire ou définitive, en raison de leur situation personnelle, sociale, familiale ou économique, ou de leur situation de vie. Elle est destinée à leur permettre de vivre en famille ou dans un cadre de vie adapté à leur situation et à leur projet de vie.

► Synthèse

En Normandie en 2018, 229 jeunes relevant de l'ASE ont été accueillis dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS). Ils ont été accueillis dans 10 types de structures d'accueil. Les IME et les SESSAD sont les structures d'accueil principales, respectivement 45% et 26% des jeunes relevant de l'ASE.

En 2018, 229 jeunes relevant de l'ASE ont été accueillis dans les ESMS. Ils ont été accueillis dans 10 types de structures d'accueil. Les IME et les SESSAD sont les structures d'accueil principales, respectivement 45% et 26% des jeunes relevant de l'ASE.

SCHEMAIRE

- p. 2 Nombre et part des jeunes relevant de l'ASE accueillis dans les ESMS normands
- p. 5 L'âge et l'origine des jeunes dans les ESMS normands
- p. 7 Modalités de scolarisation des jeunes



# La scolarisation des élèves en situation de handicap

A la rentrée 2022-2023, on compte 2 138 élèves en situation de handicap scolarisés dans le département.

Ils répartissent entre :

- **71 % d'élèves scolarisés en milieu ordinaire**, dans les établissements du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré (en classe ordinaire ou en ULIS, SEGPA, EREA...).
- Cela représente environ 10 élèves en maternelle, 726 élèves en élémentaire, puis 587 collégiens, 173 lycéens et 23 jeunes en EREA.

**2 138 élèves**  
en situation de handicap scolarisés,  
dont 71 % en milieu ordinaire

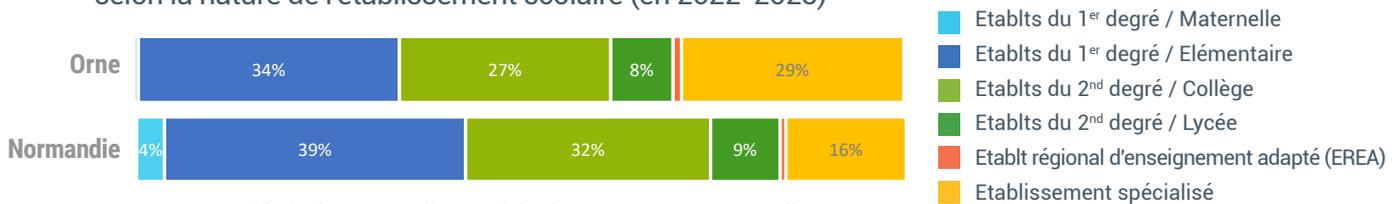
- **29 % d'élèves scolarisés en établissement spécialisé**, très majoritairement accueillis en établissement médico-social et pour quelques-uns en établissement hospitalier (accueillis pour 3/4 d'entre eux en Institut Médico-Educatif-IME, puis en institut de rééducation, en institut pour déficients auditifs ou encore en établissement d'éducation motrice).

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en 2022-2023

	ORNE	Normandie	France
Nombre total d'élèves scolarisés	2 138	24 810	501 724
- dont en milieu ordinaire	1 520	21 002	436 085*
- dont en établissement spécialisé	618	3 896	77 209*

Sources : DESP-PIAD, Académie de Normandie - DEPP-DGESCO, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Exploitation ORS-CREAI Normandie  
Champ : 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré - Etablissements de l'Education Nationale et du Ministère de la santé et de la solidarité  
\* effectifs intégrant des doubles-comptes pour 11 570 élèves en scolarité partagée

Répartition des élèves en situation de handicap selon la nature de l'établissement scolaire (en 2022-2023)



Source : DESP-PIAD, Académie de Normandie - Exploitation ORS-CREAI Normandie

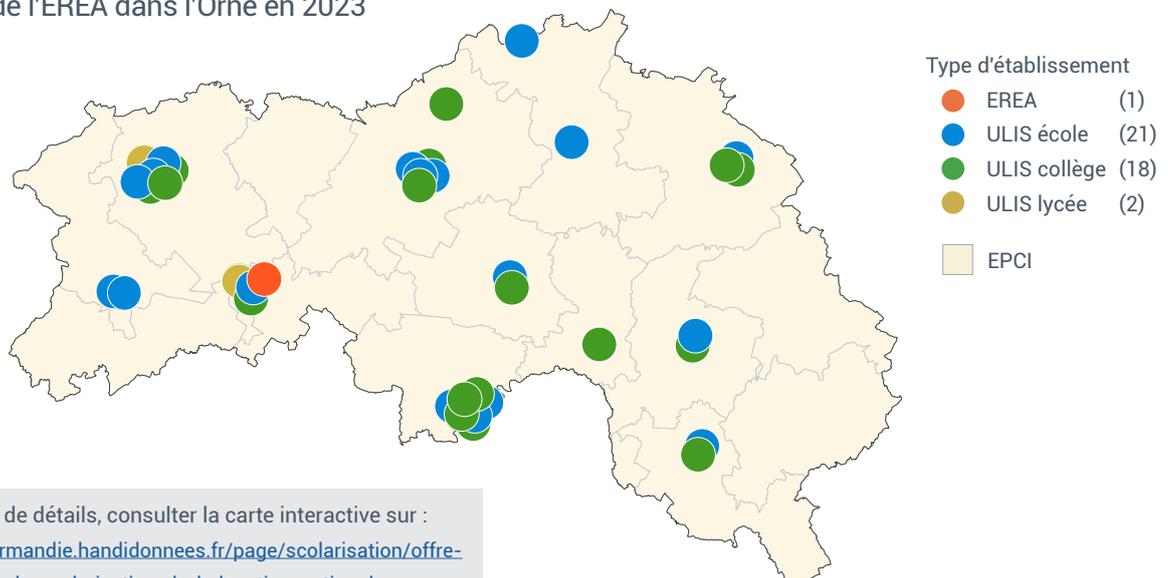
## Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Les ULIS, parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées (école primaire, collège, lycée), ont pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap, afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

## Etablissement régional d'Enseignement Adapté (EREA)

Les EREA accueillent des élèves du second degré (à partir de la classe de 6<sup>ème</sup>) en grande difficulté scolaire ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

Implantation des établissements scolaires ayant une ou plusieurs ULIS, et de l'EREA dans l'Orne en 2023



Pour plus de détails, consulter la carte interactive sur :  
<https://normandie.handidonnes.fr/page/scolarisation/offre-specifique-de-scolarisation-de-leducation-nationale>



# L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap

En 2023, l'offre d'accueil dans l'Orne repose sur 22 établissements et services, qui proposent un total de 1 234 places pour les enfants et adolescents ayant une orientation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (CDAPH).

**15 établissements et 7 services**  
offrant un total de **1 234 places d'accueil**

Celles-ci se répartissent entre :

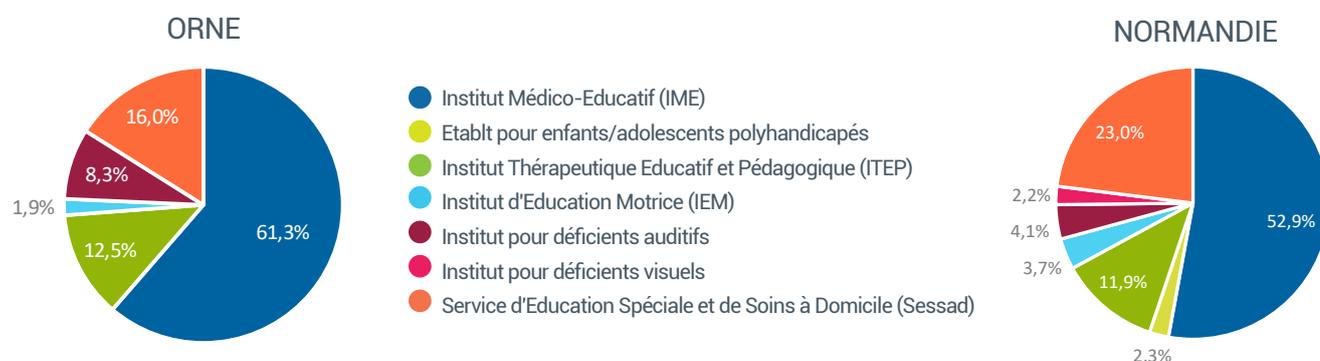
- 757 places en Institut Médico-Educatif (IME), pour des jeunes présentant des troubles intellectuels, quel que soit le degré de déficience,
- 154 places en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), pour des jeunes présentant des troubles du caractère et du comportement,
- 24 places en Institut d'Education Motrice (IEM) concernant des jeunes ayant une déficience motrice importante,
- 102 places en Institut pour déficients auditifs,
- 197 places en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad), pour accompagner les jeunes sur leurs lieux de vie (à domicile, en établissement scolaire, en structure de loisirs...).

## Offre des ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap en 2023

	ORNE		Normandie	
	Nb ESMS	Nb places	Nb ESMS	Nb places
Institut Médico-Educatif (IME)	10	757	80	5 326
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	0	0	9	228
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)	3	154	29	1 202
Institut d'Education Motrice (IEM)	1	24	10	371
Institut pour déficients auditifs	1	102	4	411
Institut pour déficients visuels	0	0	1	218
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	7	197	77	2 319
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>1 234</b>	<b>210</b>	<b>10 075</b>

Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

## Répartition des places d'accueil selon le type d'ESMS en 2023



Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Cette offre correspond à l'échelle du département, à un taux d'équipement de 20,26 places d'accueil pour 1000 jeunes âgés de moins de 20 ans, contre 12,72 pour 1 000 en Normandie.

Taux d'équipement pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans : **20,26 places pour 1 000 habitants**

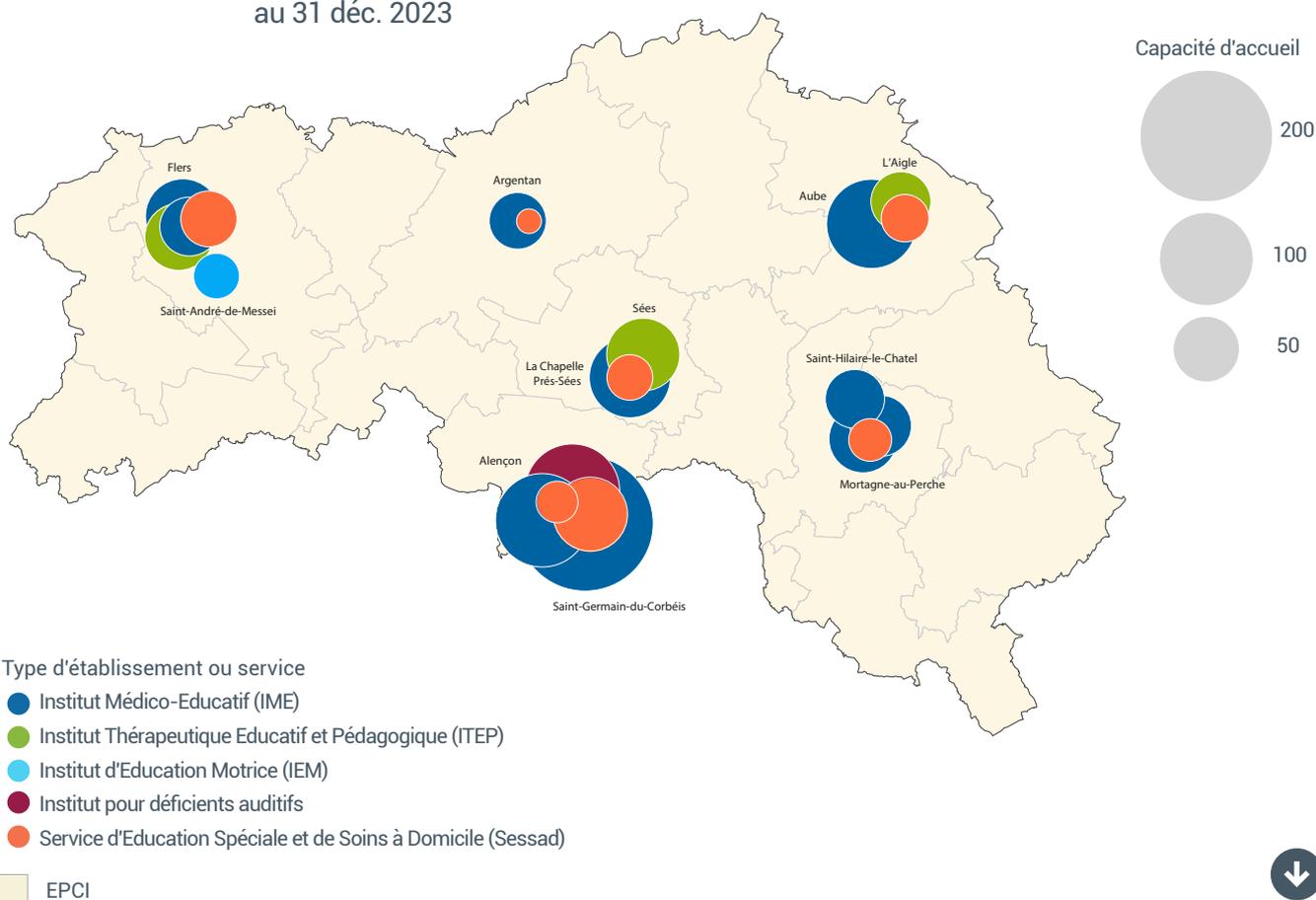
Taux d'équipement en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap en 2023 (pour 1 000 habitants de moins de 20 ans)

	ORNE	Normandie	France*
Institut Médico-Educatif (IME)	12,43	6,72	4,60
Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés	0	0,29	0,34
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)	2,53	1,52	1,18
Institut d'Education Motrice (IEM)	0,39	0,47	0,48
Institut pour déficients auditifs	1,67	0,52	0,28
Institut pour déficients visuels	0	0,28	0,12
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (Sessad)	3,23	2,93	3,37
<b>Total</b>	<b>20,26</b>	<b>12,72</b>	<b>10,59</b>

Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Source : Finess au 31 déc.2022 - Handidonnées

### Offre médico-sociale pour enfants et adolescents en situation de handicap au 31 déc. 2023



Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Pour plus de détails, consulter la carte interactive sur : <https://normandie.handidonnees.fr/page/offre-medico-sociale/offre-pour-enfants-et-adolescents>



# L'offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap

En 2023, l'offre d'accueil pour adultes en situation de handicap dans le département de l'Orne repose sur 43 établissements et services, qui proposent un total de 2 107 places pour les adultes âgés de 20 à 59 ans ayant une orientation délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie (CDAPH).

**36 établissements et 7 services**  
offrant un total de **2 107 places d'accueil**

Celles-ci se répartissent entre :

- **8 établissements médicalisés** offrant un total de 311 places (en Maisons d'Accueil Spécialisées-MAS et Etablissements d'Accueil Médicalisé en tout ou partie-EAM),
- **18 établissements non médicalisés** offrant 731 places (en Foyers de vie, Foyers d'hébergement et Etablissements d'Accueil Non Médicalisé-EANM)
- **10 établissements et services d'aide par le travail** (ESAT) avec 795 places,
- **7 services d'accompagnement médico-social** intervenant au domicile des usagers et sur leurs différents lieux de vie, soit 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale-SAVS et 6 Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

*Cf. cartographies page 12*

Offre des ESMS pour adultes en situation de handicap en 2023

	ORNE		Normandie	
	Nb ESMS	Nb places	Nb ESMS	Nb places
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	6	227	46	1 801
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	0	0	36	959
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	2	84	15	455
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	5	176	81	2 912
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	2	98	49	1 689
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	11	457	41	1 461
Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	0	0	2	42
Etablissement Expérimental pour Adultes/Personnes Handicapés	0	0	13	188
Etablissement et Service de Préorientation	0	0	3	62
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	0	0	4	397
Unité Evaluation Réentraînement et Orientation Socio Prof. (UEROS)	0	0	2	26
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	10	795	82	7 231
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	3	206	65	2 637
Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)	4	64	34	688
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>2 107</b>	<b>473</b>	<b>20 548</b>

Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Note sur la nomenclature (modifiée en 2018) :

- Les établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM dans la nouvelle nomenclature) incluent les Foyers d'accueil médicalisé (FAM).
- Les établissements d'accueil non médicalisé (EANM dans la nouvelle nomenclature) ont vocation à regrouper l'ensemble des structures relevant de la seule aide sociale départementale, notamment les actuels foyers de vie, foyers d'hébergement et foyers polyvalents.

Cette offre correspond à l'échelle du département, à un taux d'équipement de 17,04 places d'accueil pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans, contre 12,91 pour 1 000 en Normandie.

Taux d'équipement  
pour 1 000 adultes de 20-59 ans :  
**17,04 places pour 1 000 habitants**

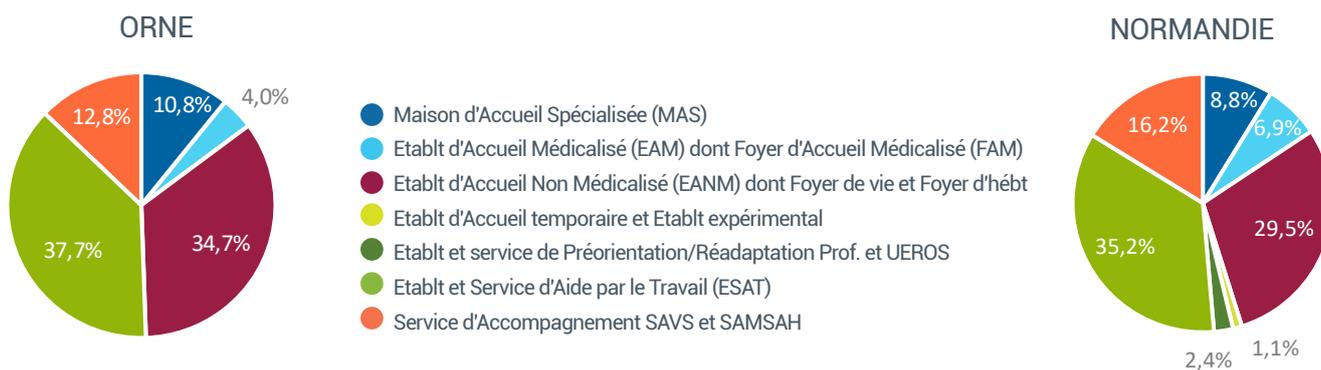
### Taux d'équipement en ESMS pour adultes en situation de handicap en 2023 (pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans)

	ORNE	Normandie	France*
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	1,84	1,13	0,94
Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)	0	0,60	0,45
Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie pers. handicapées (EAM)	0,68	0,29	0,52
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	1,42	1,83	1,18
Foyer Hébergement Adultes Handicapés	0,79	1,06	0,90
Etab.Accueil Non Médicalisé pour pers. handicapées (EANM)	3,70	0,92	0,86
Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	0	0,03	0,02
Etablissement Expérimental pour Adultes/personnes Handicapés	0	0,12	0,08
Etablissement et Service de Préorientation	0	0,04	0,03
Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle	0	0,25	0,29
Unité Evaluation Réentraînement et Orientation Socio Prof. (UEROS)	0	0,02	0,01
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	6,43	4,54	3,57
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	1,67	1,66	1,31
Service d'Accomp. Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)	0,52	0,43	0,38
<b>Total</b>	<b>17,04</b>	<b>12,91</b>	<b>10,48</b>

Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

\* Source : Finess au 31 déc.2022 - Handidonnées

### Répartition des places d'accueil selon le type d'ESMS en 2023

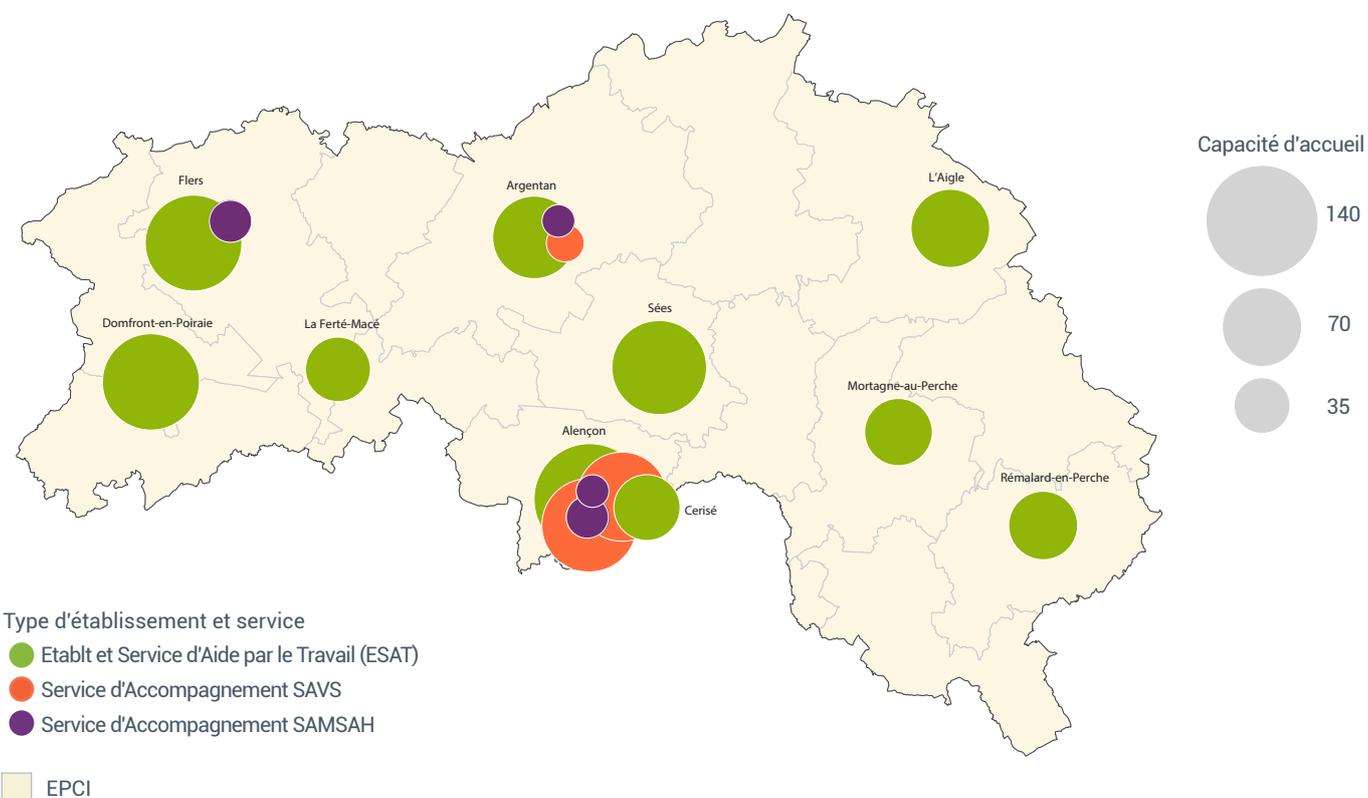
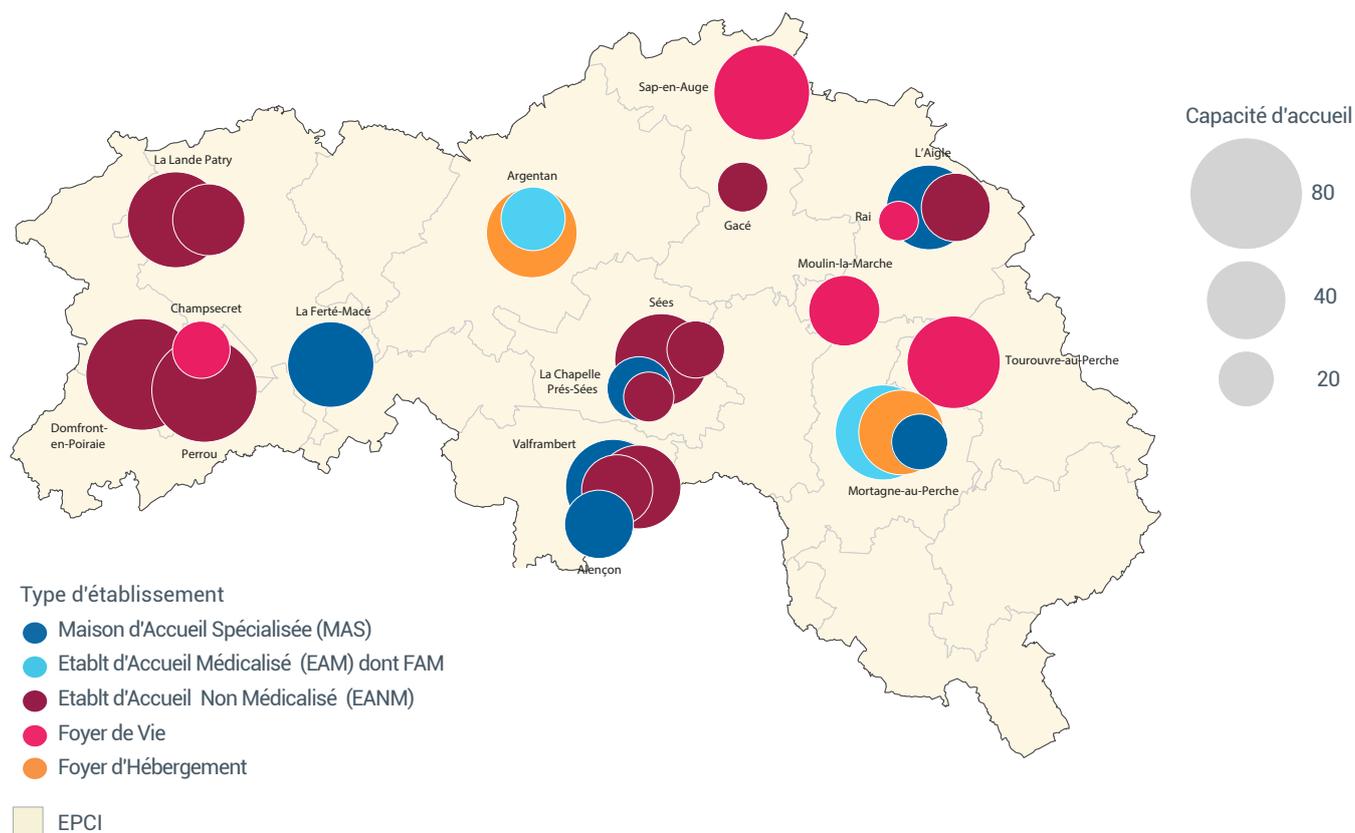


Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie

Comparativement à la Normandie, le département de l'Orne offre davantage de places dans les établissements d'accueil non médicalisés et en ESAT. Il propose aussi plus de places en MAS, mais moins dans les autres établissements médicalisés.



## Offre médico-sociale pour adultes en situation de handicap au 31 déc. 2023



Source : Finess au 31 déc. 2023 - Exploitation ORS-CREAI Normandie



Pour plus de détails, consulter la carte interactive sur :  
<https://normandie.handidonnes.fr/page/offre-medico-sociale/offre-pour-adultes>

# L'emploi et l'insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés\*

## La demande d'emploi des Travailleurs Handicapés Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Avec 1 710 personnes inscrites à Pôle Emploi fin 2022, le public reconnu Travailleur handicapé représente 9,3 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi du département de l'Orne.

Ils ont une ancienneté moyenne dans le chômage de 850 jours (28 mois), soit 233 jours (7,8 mois) de plus que le "tout public".

Ils recherchent un emploi prioritairement dans "les services à la personne et à la collectivité" (pour 23 % d'entre eux), dans "les supports à l'entreprise" (16 %) et "le commerce, vente et grande distribution" (11 %).

**1 710 demandeurs d'emploi TH**  
soit 9,3 % du "tout public"

Ils se différencient du "tout public" en termes de profils :

- davantage de demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans (soit 52,8 % contre 27,3 %),
- davantage de demandeurs d'emploi peu qualifiés, avec 22,2 % de personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au CAP-BEP obtenu (niveau 3), contre 17,6 % dans le "tout public".

### Nombre et profil des demandeurs d'emploi

	ORNE	Normandie	France
Effectifs au 31 déc. 2022			
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	1 710	21 934	454 968
Demandeurs d'emploi Tout Public - DETP	18 437	244 806	5 403 304
Part des DEBOE parmi les DETP	9,3 %	9,0 %	8,4 %
Ancienneté moyenne d'inscription au chômage			
Demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés - DEBOE	850 jours	878 jours	874 jours
Demandeurs d'emploi Tout public	617 jours	668 jours	660 jours
Ecart en nombre de jours	+ 233 jours	+ 210 jours	+ 214 jours

Source : Pôle Emploi - DARES au 31 déc. 2022 (demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C)

Part des seniors parmi les demandeurs d'emploi*			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	52,8 %	48,7 %	
Tout public - DETP	27,3 %	25,8 %	
Part des peu qualifiés parmi les demandeurs d'emploi*			
Travailleurs Handicapés - DEBOE	22,2 %	21,1 %	
Tout public - DETP	17,6 %	15,9 %	

Source : Pôle Emploi - DARES au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, STMT données brutes - Traitement DREETS de Normandie (cat. A, B, C)

#### \* Définition : Travailleurs Handicapés (TH), bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

"Est considérée comme Travailleur Handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique." (Art L 5213-1 du Code du Travail)

Plusieurs reconnaissances administratives possibles du statut de "Travailleur Handicapé" :

- Reconnaissance par la MDPH :
  - personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
  - bénéficiaires d'une carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion (CMI) portant la mention invalidité
  - bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)
- Reconnaissance par l'Assurance Maladie :
  - suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, à condition que le taux d'IPP soit = ou > à 10 %
  - suite à un accident ou une maladie de la vie avec diminution de 2/3 de ses capacités de travail => pension d'invalidité
- Autre : Pompier volontaire ayant eu un accident dans ce cadre, veuf/veuve ou orphelin de guerre/invalidé de guerre.



# L'obligation d'emploi de Travailleurs Handicapés

En 2022, 2 216 travailleurs handicapés sont employés dans les 415 entreprises privées et publiques à caractère industriel et commercial (epic) assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) dans l'Orne.

Cela correspond à un taux d'emploi direct de 4,7 % de l'ensemble des effectifs assujettis (en ETP), contre 3,9 % en région et 3,5 % en France métropolitaine.

Ce taux varie selon le secteur d'activité et selon la taille de l'entreprise (entre 3,1 % dans les entreprises de 250-499 salariés et 8,1 % dans celles de plus de 500 salariés).

En intégrant la majoration liée aux travailleurs handicapés âgés de plus de 50 ans\*, le taux d'emploi direct atteint 6,1 % dans le département.

**2 216 travailleurs handicapés  
employés dans 415 entreprises  
assujetties du secteur privé et epic**

Dans la fonction publique, le taux d'emploi direct s'établit à 5,8 % dans l'Orne, contre 5,9 % en région et 5,4 % en France métropolitaine (avec des différences observées dans les 3 fonctions publiques).

Entreprises assujetties et décompte du nombre de travailleurs handicapés employés (dans le secteur privé et les epic) en 2022

	ORNE	Normandie	France
<b>Entreprises assujetties à l'obligation d'emploi</b>			
Nombre d'entreprises assujetties	415	4 781	111 300
<b>Décompte des travailleurs handicapés employés dans les entreprises assujetties</b>			
Nombre de travailleurs handicapés (personnes physiques)	2 216	25 839	657 400
Nombre de travailleurs handicapés en équivalent temps plein (ETP)	1 495	16 673	432 600
<b>Taux d'emploi direct en ETP</b>	<b>4,7 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>3,5 %</b>
Nombre de travailleurs handicapés en ETP et après majoration*	1 934	21 311	554 700
<b>Taux d'emploi direct en ETP majoré*</b>	<b>6,1 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>4,5 %</b>

Source : DARES, DSN-SISMMO, Année 2022 (données provisoires)

\* Majoration liée à la survalorisation (x1,5) des bénéficiaires de l'OETH âgés de 50 ans et plus (suite à la réforme mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Taux d'emploi dans la Fonction publique en 2021

	ORNE	Normandie	France
<b>Entreprises du secteur public</b>			
<b>Taux d'emploi direct dans la Fonction Publique</b>	<b>5,8 %</b>	<b>5,9 %</b>	<b>5,4 %</b>
Taux d'emploi direct dans la Fonction Publique d'Etat	13,4 %	4,4 %	4,4 %
Taux d'emploi direct dans la Fonction Publique hospitalière	5,5 %	5,4 %	5,5 %
Taux d'emploi direct dans la Fonction Publique Territoriale	5,9 %	6,4 %	6,7 %

Source : FIPHFP - DARES, Année 2021

## Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) concerne les entreprises du secteur privé ainsi que les entreprises publiques à caractère industriel ou commercial (Epic), comptant 20 salariés et plus. L'OETH impose aux entreprises assujetties de porter la part des travailleurs handicapés au seuil de 6 % de leur effectif d'assujettissement.

Les entreprises disposent de quatre modalités qu'elles peuvent combiner pour répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés :

- **l'emploi direct** de personnes handicapées ayant une reconnaissance valide de leur handicap et ouvrant droit à l'OETH (appelées bénéficiaires)
- **l'emploi indirect** qui correspond au recours à des stagiaires handicapés et à la signature de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail, des travailleurs indépendants handicapés ou des entreprises de portage salarial lorsque le salarié porté est bénéficiaire de l'OETH
- la mise en œuvre d'un **accord agréé de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement** relatif à l'emploi de personnes handicapées
- **le versement d'une contribution financière** au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, géré par l'Agefiph. En outre, la contribution est modulée selon le nombre d'emplois dits « exigeant des conditions d'aptitude particulières » (Ecap) que compte l'entreprise.

La réforme de l'obligation d'emploi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 a entraîné des modifications/simplifications dans sa mise en œuvre. Pour en savoir plus : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation\\_emploi\\_th.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/obligation_emploi_th.pdf)

# Les accompagnements dans l'emploi

En 2019\*, Cap Emploi Orne a accompagné la signature de plus de 350 contrats de travail pour des personnes en situation de handicap.

En 2022, il a apporté son expertise et son appui à 153 situations de maintien dans l'emploi, avec un taux de maintiens réussis de 88 % (soit 12% de parcours accompagnés n'ayant pas pu aboutir à un maintien). Ces maintiens portaient pour 14 % sur des emplois de la fonction publique. Dans le secteur privé, 56 % ont concerné des entreprises de plus de 20 salariés, et 22 % des entreprises du secteur agricole (19 % de l'industrie).

**153 situations de maintien  
accompagnées par Cap Emploi**

Parmi les salariés accompagnés, on comptait 48 % de femmes, 46 % de 50 ans et plus, 42 % de salariés ayant un niveau bac et plus.

## Accompagnement dans l'emploi avec l'appui de Cap Emploi et de l'AGEFIPH en 2022

	ORNE	Normandie	France
<b>Accompagnement de Cap Emploi</b>			
Contrats signés avec l'appui de Cap Emploi (en 2019*)	354	4 468	83 243
Maintiens dans l'emploi avec l'appui de Cap Emploi	153	1 459	23 338
<b>Soutien financier de l'AGEFIPH</b>			
Contrats d'apprentissage avec aide financière de l'AGEFIPH	29	166	3 686
Contrats de professionnalisation avec aide financière de l'AGEFIPH	4	86	1 038
Créations d'activité avec aide financière de l'AGEFIPH	14	210	4 405

Source : AGEFIPH - Cap Emploi, Année 2019/2022

\* dernière donnée disponible

**74 personnes  
en Dispositif d'Emploi Accompagné**

En 2022 dans l'Orne, 74 personnes en situation de handicap sont accompagnées dans le cadre du Dispositif d'Emploi Accompagné.

Plus de la moitié d'entre elles sont sans emploi, près d'un quart sont en CDI et 1/6 sont en CDD.

En termes de profils, elles sont en grande majorité âgées de 25 à 54 ans, et présentent le plus souvent une déficience intellectuelle ou des troubles du psychisme, ou encore dans une moindre mesure, des troubles du spectre de l'autisme ou des troubles cognitifs.

## Personnes accompagnées en DEA en 2022

	ORNE	Normandie	France métrop.
<b>Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA)</b>			
Nombre de personnes accompagnées en DEA	74	376	7 666

Source : CFEA\*\*, Année 2022

### Association des gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH)

L'AGEFIPH propose une offre de services et d'aides financières afin de développer l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle gère aussi les contributions versées par les entreprises privées qui ne comptent pas le minimum de 6 % de personnes en situation de handicap dans leur effectif.

### Cap Emploi

Les Cap Emploi accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel, recrutement et insertion mais aussi maintien dans l'emploi. Ils apportent leur expertise sur la compensation du handicap, au bénéfice des personnes mais également des employeurs.

### Dispositif d'emploi accompagné (DEA)

Le dispositif d'emploi accompagné s'adresse aux personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui recherchent un emploi ou rencontrent des difficultés pour conserver un emploi dans le milieu ordinaire.

Le soutien du DEA est assuré par un référent unique, qui aide à la réalisation du projet professionnel, assiste la recherche d'emploi et sécurise le parcours professionnel.

\*\* CFEA : Collectif France pour la recherche et la promotion du dispositif emploi accompagné





# ORS • CREAI NORMANDIE

CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS  
& POLITIQUE DE LA VILLE

**Réalisation :**

Sylvie LE RÉTIF, Chargée d'études  
Christelle MOULIÉ, Directrice technique et pédagogique

**Directeurs de publication :**

Françoise AUMONT, Présidente

Réalisation

ORS-CREAI Normandie

Copyrights

© Adobe InDesign

*Publication financée par l'ARS de Normandie*

**ORS-CREAI Normandie**

Espace Robert SCHUMAN • 3 place de l'Europe • 14 200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

02 31 75 15 20 • [contact@orscreainormandie.org](mailto:contact@orscreainormandie.org)

[orscreainormandie.org](http://orscreainormandie.org)